Vol. XL — Saint-Boniface, Manitoba, 14 Décembre 1910. — No. 6

ABONNEMENT

Canada .... $[illegible] par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) ..... 1.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Une Opinion

On nous prie de publier la lettre suivante:

DRUMMOND-ARTHABASKA

Monsieur le Directeur du "*Nouvelliste,*"

Lorsque, il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion d'exprimer mon opinion sur les droits des Canadiens-français à se choisir des représentants parmi eux, il y a des libéraux qui m'ont reproché de ne pas m'être servi de votre journal, pour protester contre cet empiètement."

C'est pour cette raison que je viens aujourd'hui vous demander de publier cette correspondance en réponse à votre article "La Moralité de l'élection de Drummond-Arthabaska.

Pour commencer, laissez-moi vous dire que votre article dénote une ignorance impardonnable ou un parti-pris inqualifiable.

D'abord, d'après mon opinion, le résultat de cette élection est une désapprobation de la politique navale de Sir W. Laurier. Car, inutile de se faire illusion sous ce rapport. Si M. Laurier et tous les ministériels se sont jetés dans la lutte, c'est parce qu'ils voulaient non-seulement faire approver la loi de la marine passée à la dernière session fédérale par le gouvernement Laurier, sans avoir reçu aucun mandat du peuple lui donnant le droit de le faire, mais c'était son prestige et son influence qui étaient en jeu; et si M Laurier a choisi ce comté pour faire cette lutte qu'il avait préparée c'est parce que ce comté était le plus certain, puisqu'il avait donné une majorité de plus de 800 voix au candidat libéral à la dernière élection.

Hors, d'après votre article, ce qui ressort de cette élection c'est que les Canadiens-français ont été enchantés de l'occasion d'affirmer leur hostilité à l'impérialisme.

J'approuve cette partie de votre article parce que je la crois vraie.

Mais, d'après ce que j'ai vu se passer, et ce que j'ai lu dans les journaux depuis que cette loi de la marine est inscrite dans nos statuts, c'est non pas les jingos de Toronto qui ont fait preuve du plus violent impérialisme, mais bien M. Laurier. Et c'est précisément à cause de cette volte-face du chef du gouvernement qui, il y a à peine deux an, se proclamait le champion de l'autonomie canadienne, que les électeurs de Drummond-Arthabaska ont voté contre le candidat Laurier.

Car, qui plus que M. Laurier, par cette loi de la marine, vient de nous pousser dans le gouffre du militarisme.

Et, c'est ce même M. Laurier, qui, il y a quelques années, en 1907, disait en Parlement, que ça serait un crime et un suicide national, que de s'engager dans la voie du militarisme dans laquelle sont plongées les nations européennes.

Vous dites qu'il serait triste et bizarre de voir la province de Québec, pour se défendre des impérialistes conservateurs, se donner aux nationalistes-conservateurs.

Pour un journaliste, vous donnez une preuve d'ignorance impardonnable, ou d'un parti-pris inqualifiable. Quels journaux lisez-vous donc pour écrire: impérialistes-conservateurs, comme si les impérialistes se trouvaient seulement dans ce parti.

Si vous lisiz les journaux libéraux, vous auriez pu y voir lors de la discussion de la loi navale, que M. Fielding a dit, dans la Chambre des Communes, que la marine serait canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre. Et, il a ajouté, que le parti conservateur n'avait jamais rien fait pour l'Empire, mais que le parti libéral était le seul qui avait travaillé à orienter le pays vers l'impérialisme.

Quels journaux lisez-vous donc pour écrire: nationalistes-conservateurs. Je crois que vous faites vos délices, du journal le "*Canada.*"

Si, comme M. Laurier, vous déjeuniez de la lecture du "*Devoir*" vous n'auriez pas écrit cela.

Je veux bien vous éclairer à ce sujet.

Les nationalistes forment un parti composé de conservateurs, de libéraux ou d'indépendants, qui, lorsqu'une question nationale est en jeu, ou dans le domaine politique, font passer l'intérêt du pays avant tout. Le parti nationalliste est composé d'hommes à l'esprit assez large pour juger une question à sa valeur intrinsèque, au lieu de la juger comme des partisans aveugles. Le parti nationaliste renferme des hommes de toutes les opinions politiques, qui, lors que les droits de la minorité française et catholiques sont menacés, ont le courage de rompre avec leur parti et faire leur devoir.

Les nationalistes sont des hommes qui n'ont pas peur de mettre le fer rouge dans la plaie qui ronge leur parti, comme je l'ai fait en février dernier, sachant qu'elle se cicatrisera plus vite.

Vous dites plus loin: Comment M. Bourassa pourrait-il s'arranger avec M. Sproule, sans que l'un des deux sacrifie ses idées ou qu'alors ils en arrivent à un compromis.

Je vous reconnais le droit, comme à tout autre d'ailleurs, de discuter toute question politique, mais non d'insulter.

Hors, en accolant le nom de M. Bourassa, ce champion de la minorité française et catholique, à cet autre champion de l'injustice et du fanatisme, vous insultez tous les Canadiens catholiques, dans la poitrine desquels bat un coeur français.

De plus, vous faussez la vérité, en essayant de faire croire à vos lecteurs que ces deux hommes sont alliés. Rien n'est plus faux.

M. Sproule, comme chacun sait, est un des lieutenants de M. Borden, et lors de la discussion de la loi navale, il appuya son chef qui voulait donner vingt millions à l'Angleterre. Cette proposition était aussi impérialiste que la loi navale.

Ce que vous ne vous ne voulez pas dire, c'est que M. Bourassa, aussi bien que tous les orateurs nationalistes qui font la lutte dans Québec, en expliquant cette loi navale, ont condamné la proposition Borden, aussi bien que la loi navale, et ont approuvé l'attitude si énergique et si canadienne de M. Monk, ce champion autonomiste, qui se sépara de son chef Borden, et demanda l'appel au peuple.

Et tous les vrais canadiens doivent lui être reconnaissants.

De plus, vous voulez tromper vos lecteurs en leur laissant croire que cette lutte est une lutte entre libéraux et conservateurs. Rien n'est plus faux. La preuve, c'est que M. Borden, aussi bien que M. Laurier, ont refusé le droit au peuple de faire connaître sa volonté par voix de plébiscite, foulant aux pieds ses droits les plus sacrés, et jetant au panier les pétitions couvertes de

Suite à la 4ème page

Le Manitoba

Mercredi, 14 Décembre 1910

Projets Nouveaux et Droits Acquis

M. le docteur Devine a prononcé, jeudi, un très regrettable discours devant le conseil de l'Université.

Notre malaise est grand pour apprécier cette pièce extraordinaire, qu'on est forcé de considérer, malgré toute la bonne volonté qu'on y mette, comme un acte hostile.

Cette hostilité est tellement évidente qu'elle a valu cette désapprobation cinglante à M. le docteur Devine, qui, n'étant plus représentant du collège de Saint-Boniface au Conseil, s'était réclamé du Collège Médical pour expliquer sa présence à la réunion:

M. le rédacteur du *Free Press*,

Comme l'un des fondateurs du Collège Médical de Manitoba, et comme membre de son conseil depuis le début, je désire déclarer que le docteur Devine n'est pas l'un des représentants attitrés du collège au conseil de l'Université. Comme il l'a dit lui même, il était là grâce à un privilège dont il devait remercier le Dr Chown.

Le conseil du Collège Médical n'a jamais pris, et, je l'espère, ne prendra jamais, part à une querelle de religion ou de race.

JAMES PATTERSON, M.D.

Winnipeg, ce 9 décembre.

M. le docteur Patterson est le trésorier du Collège Médical; c'est un Protestant.

Nous admettons volontiers que M. le docteur Devine puisse avoir ses vues particulières sur le programme des études universitaires et sur le mode de régir l'Université. Mais entre l'expression déférente et courtoise de ces vues et le caractère si désobligeant de ses paroles il y a une marge de notable dimension.

Pourquoi le distingué médecin traite-t-il avec une telle désinvolture et Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et les autorités du collège de Saint-Boniface? A le lire on croirait qu'il s'adresse à des ennemis, alors qu'ils sont ses amis, et que,—sauf une divergence d'idées très légitime—ils n'ont rien fait pour encourir ses propos malheureux.

Les journaux se sont emparés de ce grave incident. C'est du bois nouveau jeté sur le feu qu'une désolante campagne de presse a récemment allumé au milieu de nous. Si, au lieu de se grouper et de s'entendre, les catholiques de ce pays se divisent et se font mutuellement la guerre, ils vont arriver à de glorieux résultats!

Les catholiques auraient mille bonnes raisons de se donner la main dans une fraternelle harmonie de pensée et d'action. Nos œuvres d'apostolat, nos questions d'éducation, notre existence même sur ce sol où tant de religions se coudoient et se heurtent, nous commandent l'union.

La *North West Review* a émis la même idée que nous, il y a huit jours, en quelques phrases lumineuses — des phrases qui mettent la situation sous son vrai jour:

La *North West Review* est, bien distinctement, un journal catholique, et elle se consacre aux intérêts de l'Eglise dans l'Ouest Canadien. Elle a pour mission spéciale la sauvegarde des intérêts et du bien spirituel des catholiques de langue anglaise... Mais tout en appuyant d'une manière générale toutes les réclamations légitimes et les aspirations des catholiques anglais, elle s'efforce de promouvoir l'harmonie, la tolérance et la coopération de toutes les races... Et nous ne devons pas nous étonner si, après un demi-siècle de travail et d'œuvres merveilleuses accomplies par l'Eglise,—et auxquels nous n'avons pratiquement pas contribué,—il y a des choses qui ne nous plaisent pas et qui ne répondent pas à nos idéals. Dans les circonstances, il sied d'être modestes de ton et de manières dans l'exposition de nos réclamations et de nos griefs...

Afin de ne pas être agressif, nous omettons d'autres passages où la *North West Review* fait la leçon à des gens dont le tempérament paraît cousin de celui du docteur Devine.

Quelle force ne retirerions-nous pas d'une cohésion solide, raisonnée, voulue, et maintenue par tous.

Les catholiques de langue française auraient tort de ne pas apprécier les qualités nombreuses et les mérites d'initiative des catholiques de langue anglaise et de ne pas signaler avec respect la crânerie généreuse avec laquelle on supporte les écoles catholiques à Winnipeg, à Brandon et ailleurs. Il y a là l'exemple d'une fortitude qu'il faut encourager et à laquelle on doit prêter main-forte avec empressement. Il faut aider les catholiques de langue anglaise chaque fois que nous pouvons le faire.

De leur côté les hommes comme le Dr Devine feront preuve de sagesse en ne cherchant pas à bousculer les Canadiens français des positions où leur droit d'ancienneté, les travaux de leurs missionnaires, leur nombre et leurs ressources variées les ont placés. Nous ne sommes pas en campement ici; nous sommes bien chez nous. Les antipathies de race pourront nous attrister, nous blesser quelquefois, mais elles ne vaincront pas facilement notre résistance à tout traitement injuste.

Que les catholiques mettent les intérêts de la foi au-dessus de tout, et bien des causes de discorde disparaîtront.

Nous tendons la main à nos frères de Winnipeg et leur demandons instamment de faire cause commune avec nous, comme nous voulons, de notre côté, faire cause commune avec eux. Nos cœurs sont avec leurs cœurs et leurs luttes sont nos luttes. Il n'est personne parmi nous qui ne veuille y aller de sa personne pour améliorer la situation des catholiques de langue anglaise.

Nos idées peuvent varier sur certaines questions. Au moins rencontrons-nous en amis, — et, chacun y allant de son effort de conciliation, nous arriverons à nous entendre.

C'est dans cet état d'esprit que M. le docteur Devine aurait dû aborder la question de l'Université.

* * *

Malgré tout ce qu'on a pu dire et écrire; malgré toutes les délibérations du savant conseil de l'Université, on ne saurait dire encore au juste ce qui va arriver. Il est possible qu'un collège-Etat soit une chose désirable;—jusqu'ici ça n'est pas prouvé. Mais si on arrive à cette conclusion, l'Université devra, sous peine de rencontrer des obstacles, tenir compte des services passés des collèges actuellement existant et de leurs droits acquis.

L'idée qui a présidé à la fondation de l'Université n'était pas de faire avec les collèges confédérés de simples annexes à un futur collège d'Etat. Les fondateurs —qu'on nous le pardonne, —valaient ceux qui dirigent aujourd'hui l'Université; ils avaient des vues plus larges que les novateurs de 1910. Ils avaient constaté la diversité des religions et des nationalités dans ce pays naissant. Voulant assurer aux uns et aux autres une liberté de culte et de langue d'ailleurs reconnue par les lois, ils laissèrent aux collèges l'enseignement de la philosophie et des arts qui se rattachent par quelque côté au dogme ou à la morale.

Si on veut modifier la constitution de l'Université, il faudra qu'on s'arrange pour respecter les actes, les assurances et les engagements du passé. Le collège-Etat devra marcher comme un auxiliaire et non comme le dictateur des autres institutions. Autrement ce fameux collège-Etat, qui naîtra, au fond, d'une pensée de *neutralisation*, dissimulé sous le voile de la nationalisation, serait un acte arbitraire puisqu'il forcerait les autres collèges à plier leurs programmes aux exigences d'un enseignement païen.

Le Conseil de l'Université, s'il a le souci de sa dignité et de ses responsabilités, devra se garder de mettre l'Université sous le contrôle immédiat et exclusif de l'Etat. Les législateurs, sauf exceptions, n'ont guère compétence à dresser un programme d'études. Ajoutez à l'incompétence d'une législature le fanatisme ou l'étroitesse de vue d'un ministre d'Éducation genre Osborne et vous aurez quelque chose de propre!

Le plus sage serait, à notre humble avis, d'adopter un moyen terme. M. Ashdown avait suggéré une commission des divers groupes dans le but de remanier les programmes des collèges. Cette motion, qui n'a pas été adoptée, aurait dû l'être.

Sans avoir consulté aucun d'eux, nous sommes bien certains que les collèges ne refuseraient pas de faire à leurs programmes les modifications devenues nécessaires, et même d'attribuer à un collège central—s'il est imposé—une notable partie de l'enseignement: sciences positives et techniques, tant qu'on voudra. Ce système sauvegarderait les droits de chacun et conserverait aux collèges confessionnels toutes leurs ressources, toute leur efficacité et tout leur prestige.

Avec l'assurance qu'on ne lui imposera pas un programme inacceptable à la foi catholique, le collège de Saint-Boniface ne désirera pas, nous l'espérons, se séparer.

Ceux qui ont annoncé son retrait prochain de l'Université ont probablement parlé trop tôt. Attendons les événements.

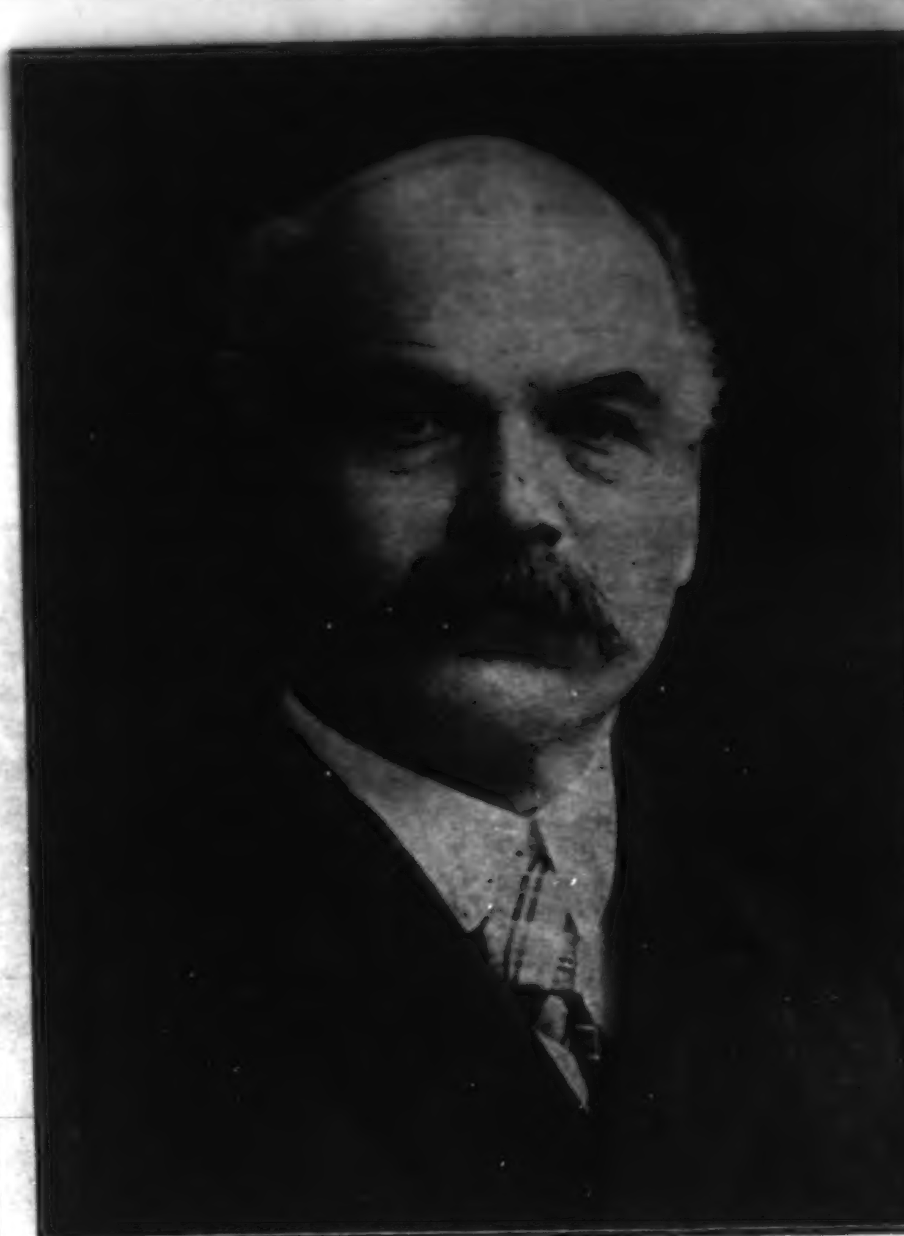
M. le docteur Devine préconise l'établissement d'un collège catholique anglais. Le jour où nos coreligionnaires anglais jugeront la chose opportune, ils auront le droit, indiscuté, de bâtir ce collège et de l'affilier à l'Université. Mais la foi et la morale sont faites pour tous les membres de l'Eglise. Et les catholiques de Winnipeg se trouveront vis-à-vis l'Université en face des mêmes devoirs que nous. Le fait que M. le docteur Devine dit des choses désagréables au collège de Saint-Boniface ne modifiera pas la doctrine catholique.

Quant à la ville de Saint-Boniface, aux autorités religieuses de Saint-Boniface, et au collège de Saint-Boniface, ils n'ont pas de reproches à se faire sous le rapport de l'éducation. C'est à Saint-Boniface qu'a débuté l'éducation en ce pays; c'est Mgr Provencher qui a fondé le premier collège de la province, et ce collège a libéralement dispensé la science et l'enseignement de la foi à tous ceux qui sont venus, élèves de langue anglaise aussi bien que de langue française.

Ce collège, qu'on a bien trop dénigré, a traversé courageusement les dures années de la misère; aujourd'hui il est en pleine prospérité. C'est un centre de savoir aussi bien que de vertu Devons-nous rappeler pour les hommes de *progrès* quel retentissement mérité les observations scientifiques du collège ont eu durant ces derniers mois.

Quand la chose devint utile, les Jésuites ont organisé, outre un cours commercial anglais, un cours classique anglais. On joue du Shakespeare sur la scène du collège; et dans les classes on étudie quotidiennement les grands maîtres de la littérature anglaise. On pourra fonder un collège aussi bon; on n'en fondera pas de meilleur.

Le Manitoba n'a consulté personne avant de publier cet article, mais, pour sa part, il refuse de laisser le docteur Devine coiffer les catholiques de langue française d'un certificat d'incurie. Nous savons ce que nous valons, et neus avons la *modestie* de le dire.



M. J. A. F. BLEAU mérite d'être, et sera, élu par une grosse majorité. Son programme: Extension de l'aqueduc; amélioration de notre système contre le Feu; meilleur éclairage de la ville; pavage des rues où c'est nécessaire; construction de trottoirs en ciment; *amélioration et développement du service de tramway;* embellissement de la ville par des plantations d'arbres et par des boulevards en verdure. Dans toutes ces choses, cependant, M. Bleau fera entrer en ligne de compte le crédit et les finances de la ville. Il s'est montré bon administrateur dans le passé. Votons pour lui

Nominations Municipales

MAIRE

J. A. F. Bleau et Dr J. P. Howden.

ECHEVINS

Quartier 1.—J. A. Marion, par acclamation.

Quartier 2.—T. Pelletier et A. Hébert.

Quartier 3.—Antoine Gauvin, par acclamation.

Quartier 4.—Thomas Berry, par acclamation.

Terme de deux ans.—A. C. Waller, par acclamation.

Quartier 5.—William Kenny et J. T. Later.

COMMISSION SCOLAIRE

Quartier 2.—Cléophas Marcoux, par acclamation.

Quartier 3.—Dr G. A. Dubuc et J. A. Pronovault.

Quartier 4.—W. H. Edgar, par acclamation.

Quartier 5.—C. D. Carson, par acclamation.



M. J. A. MARION

Elu Echevin, par acclamation, de la Cité de Saint-Boniface.

Le Maire Evans

M. Sanford Evans a été réélu, à Winnipeg, par une majorité de 1,600 voix.

Au Collège

LES CERCLES D'ÉTUDE

Jeudi dernier on célébra, au collège, la fête patronale de la Congrégation de l'Immaculée Conception. Comme les années passées, plusieurs anciens élèves et personnages marquants voulurent bien assister à la cérémonie de réception des nouveaux congréganistes. Le sermon fut donné par le R. P. Lebeuf qui nous entretint de ses missions du Zambèse. Les élèves, anciens et actuels, furent heureux de saluer, ce jour-là, le R. P. Blain venu de Fort William pour accompagner le P. Lebeuf. Nos deux visiteurs nous ont quittés dans la soirée de vendredi.

Les membres de nos cercles d'étude sont toujours actifs. La semaine dernière M. l'abbé Béliveau voulut bien les entretenir des devoirs qui leur incombent s'il veulent rester fidèles au programme que s'est tracé la l'A. C. J. C.: piété, étude, action. Sa parole autorisée et convaincue fit une forte impression sur ses auditeurs.

Au cercle Provencher, on étudie au long la question des associations cosmopolites et nationales. Trois séances ont déjà été consacrées à cette étude. Dans la soirée du 25 novembre, au cours d'une séance donnée par les philosophes, on lança l'idée de souscrire pour le monument Dollard. Un joli montant a déjà été recueilli parmi les élèves. Les membres du cercle Provencher se proposent de donner une séance publique à la fin de janvier.

CERCLE LAVÉRENDRYE

Les membres du cercle LaVérendrye ont choisi, comme sujet d'étude, la question des écoles du Manitoba, au point de vue historique et juridique. Le 23 novembre M. J. Mondor fit l'histoire de nos écoles depuis 1818 jusqu'à 1890. Il mit en lumière les précautions que le gouvernement provisoire de 1870 avait prises pour assurer l'existence des écoles séparées et montre la satisfaction que ce système d'écoles donnait à la population du Manitoba toute entière. A la dernière séance M. Thomas Beaubien trace l'histoire de la grande injustice commise contre les catholiques de notre province et rappelle les luttes parlementaires mémorables qui furent livrées en 1890 pour la défense de nos écoles. Il raconte ensuite les démarches faites auprès du lieutenant-gouverneur pour empêcher la sanction de la nouvelle loi, auprès du gouverneur-général en conseil pour obtenir le désaveu de cette loi, puis les phases diverses du fameux procès Barrett. En terminant M. Beaubien propose la résolution suivante:

"Les membres du cercle La-Vérendrye, ressentant l'injustice faite à la minorité catholique du Manitoba en 1890, et considérant les écoles séparées comme nécessaires à l'éducation des enfants catholiques, s'engagent à diriger leurs efforts vers la défense de leurs droits scolaires et à faire de cette défense l'objet principal de leur travail."

A la même séance de vendredi dernier, la motion suivante fut aussi proposée et comme la précédente, adoptée à l'unanimité.

"Les membres du cercle La-Vérendrye ont lu avec intérêt, sur *Le Manitoba* du 7 décembre dernier, l'article de M. Noël Bernier annonçant la nouvelle installation du journal *Le Manitoba*.

"Les phrases suivantes ont particulièrement attiré leur attention. "Nous caressons quel-"quefois le rêve qu'un jour *Le* "*Manitoba* déploiera ses ailes et "prendra plus d'essor La popu-"lation française de Saint-Boni-"face et de l'Ouest canadien au-"rait besoin d'un grand journal "— un journal puissant, bien "repandu, bien organisé. On en "peut raisonnablement attendre "cela de notre effort isolé" etc.

"Les membres du cercle LaVérendrye forment des vœux pour la prompte réalisation de ce rêve de M. Bernier, croyant avec lui qu'un journal français bien organisé est nécessaire dans notre province, et ils espèrent que tous les citoyens de langue française s'uniront pour nous procurer au plus tôt un organe vraiment national."

Il est alors proposé par M. A. Auger, secondé par M. A. Beaupré, que copie de ces deux motions soit envoyée au *Manitoba*.

COMMUNIQUÉ

NOTE DE LA RÉDACTION

Le *Manitoba* s'excuse de nouveau de ne pas être plus considérable. Cela l'empêche d'avoir l'importance vraiment nationale qu'il lui faudrait dans l'ouest canadien; mais il croit tout de même être déjà un organe *national* en ce sens qu'il est aussi dévoué et aussi loyal à sa race qu'on peut l'être

DECES

Hier après-midi, à deux heures, décédait, chez M. J. A. Lemieux, Madame Guilbault épouse de notre estimé concitoyen M. Médard Guilbault,

Mde Guilbault, née Prescilla Christin, avait vu le jour à l'Assomption, Québec, le 11 mai 1832.

M. et Mme Guilbault vinrent de Montréal au Manitoba en 1883.

Sept enfants survivent: Mesdames Fillion et Chevalier, de Montréal; mesdames C. A. Lemieux et H. Béliveau, de St-Boniface; M. Edouard Guilbault, de St-Boniface; MM. Romuald et Camille Guilbault, de Woodridge

La regrettée défunte est exposée chez sa fille Mme Lemieux, 41 rue Notre-Dame.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à la cathédrale à di heures.

Nous offrons notre sympathie profonde à M. Médard Guilbault et à sa famille.

Le Voyageur

Les membres du club de Raquettes le *Voyageur* ont assisté, en costume, aux vêpres du 8 décembre, à la cathédrale. C'était très joli à voir ce groupe de quarante hommes vêtus de blanc.

Au cours de son sermon, M. l'abbé Bellavance a salué en quelques mots heureux la présence des raquetteurs.

Demain soir, il y aura sortie, puis dîner où Mgr Dugas sera l'hôte d'honneur. Ce sera donc une des plus nombreuses et intéressantes réunions de la saison.

Le départ se fera à 8 hrs., de la Salle; on passera par l'évêché et se rendra sur la Seine pour y prendre un thé de bœuf; on reviendra à la salle pour 9-15.

DECES

On annonce le décès, dans la province de Québec, de Mme Gauthier, mère de Mme C C Bernier, de Saint-Boniface. Nous offrons nos respectueuses sympathies à Mme Bernier.

Canadian Northern Branch Lines Company

Avis est par les présentes donné qu'à la prochaine session du Parlement du Canada demande sera faite d'une loi incorporant une compagnie sous le nom de "Canadian Northern Branch Lines Company," avec les pouvoirs de construire les voies ferrées suivantes:

(a) De Grosse Ile, Manitoba, vers le nord aux Grands Rapides, avec embranchement à Sturgeon Bay.

(b) De Wasewa, vers l'ouest et le nord à ou aux environs de Etherbert.

(c) De Yorkton vers le nord à ou aux environs de Hudson Bay Junction.

(d) De Craven vers le nord Est, à ou aux environs de Hudson Bay Junction.

(e) De Craven, vers l'est pour rejoindre l'embranchement Rosburn du chemin de fer Canadien Nord, à l'Est de Yorkton.

(f) De Craven, vers le Nord en passant à ou près de Humboldt à ou aux environs de Prince Albert.

(g) De la ligne sus-mentionnée (d) vers l'Ouest à un point entre Davidson et Aylesbury.

(h) D'un point entre Brancepeth et Kinistino, vers le Nord Est à ou aux environs de Pas Mission.

(i) De la ligne (d) dans le ou près du township 40, Rang 7-w-2e meridien, vers l'Ouest à ou aux environs de Lac Jack Fish, au nord ouest de North Battleford.

(j) De ou des environs de Moose Jaw, vers le Nord Ouest pour rejoindre la ligne Vegreville-Calgary du Chemin de fer Canadien Nord entre Camrose et Stettler.

(k) De la frontière internationale près du Rang 7 W-4e méridien, vers le Nord et vers l'Est à un point près de ou à l'Ouest de Battleford.

(l) De ou des environs de Macleod, vers le Nord Est à la ligne Saskatoon-Calgary du Chemin de fer Canadien Nord dans les ou près des Rangs de 1 à 4 W-4e meridien

(m) De la ligne Maryfield-Lethbridge du chemin de fer Canadien Nord dans les ou près des Rangs de 1 à 4 W-4e méridien via Cardston à ou aux environs de Pincher

(n) De la ligne Maryfield-Lethbridge du chemin de fer Canadien Nord dans les ou près des Rangs de 1 à 4 W-4e méridien, vers le Nord Ouest via Taber à une jonction sur la ligne (l)

(o) De la ligne Maryfield-Lethbridge du chemin de fer Canadien Nord entre les Rangs 1 et 10 W 4e meridien, vers le Nord Ouest à un point dans les ou aux environs des Townships de 20 à 23 Rang 6 W-5e méridien.

(p) De Lloydminster, vers le Nord Ouest et vers l'Ouest à Bruderheim.

(q) De la voie ferrée Edmonton Lac des Esclaves, au nord de Morinville à un point dans le ou près du Tp. 56, Rang 8 W-5e méridien.

(r) De ou des environs de Fort Pitt, vers le Nord Ouest à la Rivière Athabasca.

Avec le pouvoir d'acquérir des vaisseaux et d'établir des lignes de navigation, d'acquérir de quais, des élévateurs et autres facilité de transport, d'exploiter et de se servir de la force motrice électrique ou autre, et de disposer du surplus de cette force, de construire et d'exploiter des lignes téléphoniques ou télégraphiques et de collecter des droits pour l'usage des dites lignes, aussi de déterminer la nature et le montant des obligations qui doivent être émises en vertu de ces lignes autorisées et la manière d'émettre telles obligations, aussi le pouvoir de se fusionner avec d'autres compagnies, de partager les pouvoirs, les actions et les obligations de toute compagnie aussi le pouvoir d'acquérir par construction ou autrement des hotels, des restaurants et des parcs, et d'émettre des obligations sur les propriétés de la Compagnie autres que ses voies ferrées, en sus de tous pouvoirs ordinaires et coutumiers.

GERARD RUEL
Solliciteur pour les requérants
Daté à Toronto, ce 10ème jour de Nov. 1910

Chez Nous et Autour de Nous

—Remis, faute d'espace, le rapport de la magnifique séance d'hier au collège.

—A louer un magasin sur la Rue Taché. S'adresser à M. Joseph Leconte, St-Boniface.

—Logis à louer, 3 chambres avec chambre de bain. Possession immédiate. S'adresser au Manitoba."

—Madame Renaud, No. 336 Rue Langevin, annonce au public qu'elle prendra des engagements comme garde malade.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie., du bois de chauffage de première qualité: épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

M. Roger Goulet a été élu "Deputy-Grand-Knight" des Chevaliers de Colomb à Winnipeg. C'est une preuve de la haute estime à laquelle on le tient.

—Présents de Noël et du Jour de l'An au bureau de Tabac de J. B. Leclerc 15 Avenue Provencher Pipes, Sacs à tabacs, Cigares, Cigarettes. Grand choix de boites de bonbons, etc, etc.

—AVIS— Nous désirons annoncer que notre magasin sera ouvert tous les soirs jusqu'à 10 heures à partir de mercredi, le 14 courant d'ici à la fin du mois —La Maison Blanche.

—MM. Joseph Cusson et Gaston Viel, de Somerset, ont rapporté lundi un cerf et un orignal d'une partie de chasse au Lac LaLoutre. Nos chasseurs ont couché à la belle étoile deux soirs.

—Il y a eu réception des Enfants de Marie, dimanche à la cathédrale. Les quêteurs et quêteuses à la cérémonie étaient: Melle. Bérubé et M. J. Mondor; Melle Senez et J. Turenne; Melle Pelletier et M. A Bernier; Melle. A. Turenne et M. G. Rocan.

—Théâtre Winnipeg. Lundi prochain, festival français "La Chocolatière". La première fois qu'on joue un drame français dans ce théâtre. Les billets se vendent bien; il y aura certainement foule Il ne faut pas oublier que c'est pour lundi soir seulement.

Après avoir dépassé l'âge de 50, les personnes trouvent que leurs forces ne sont plus ce qu'elles étaient auparavent et elles souffrent fréquemment d'attaques soudaines de défaillance. Dans tous ces cas nous recommandons le tonique fortifiant Ferrovim, composée de bœuf frais, de Citrate de fer et de vin espagnol pur de Xérès. Rien ne saurait être plus efficace dans de pareils cas. $1.00 la bouteille.

Le soin attentif apporté à l'entretien des cheveux et du cuir chevelu constitue le meilleur préventif contre la calvitie. Une application occasionnelle de Bearine Hair Pomade conserve les follicules des cheveux et supplée à l'huile naturelle de la chevelure. La Bearine arrête non seulement la chute des cheveux, mais elle stimule leur croissance. 50 sous le pot chez tous les marchands de produits de toilette.

DAVIS' MENTHOL SALVE

"D&L"

C'est un remède simple et efficace contre beaucoup de petits maux aussi bien que pour plusieurs qui ne sont pas considérés petits; C'est un composé à base de vaseline et de Menthol japonais avec d'autres médicaments qui en font un remède efficace pour les Maux de gorge, Brulures, Contusions, Foulures, aussi bien que pour les piqûres d'insectes, coupures, etc.

Justement ce qu'il faut aux chasseurs, à ceux qui vont camper et à ceux qui restent chez eux.

25 sous la boite.

DAVIS & LAWRENCE CO. Montreal.

PURITY FLOUR

Fait plus de Pain Et du Meilleur Pain

Si vous ne l'avez pas encore essayée, vous dépensez plus pour votre pain que vous ne devriez. Vous pouvez l'avoir partout.

Western Canada Flour Mills Co.

Winnipeg, Man.



Une :-: Prescription

Préparée ici fera l'ouvrage que le docteur désire. Nous sommes des experts en prescription. La santé s'en ressent quand les prescriptions sont remplies avec des drogues de bonne qualité.

R. A. McRuer

Pharmacien-Opticien

84 Ave Provencher, St. Boniface

Rural Municipality of Ritchot

Statement of Receipts and Expenditures from January 1st 1910, to October 31st 1910

RECEIPTS

Balance in Bank 1st 1910	$5,407 43
Taxes collected	4,099 85
Miscellaneous collections	866 93
Redemption	378 62
Aid from Provincial Government	241 85
Bill payable, Eastern Townships Bank	2,500 00
Bill payable, Madame Prud'homme	2,000 00

EXPENDITURES

Paid to the schools		$4,409 51
Interest		5 60
Noxious weeds		418 90
Printing, Postage Stamps and Stationery		145 23
Wolf Bounty		105 00
Miscellaneous expenses		782 55
Roads and Bridges		5,999 64
St. Adolphe Ferry		162 87
St-Norbert Ferry		223 59
Ste. Agathe Bridge		161 19
Officers salaries, Sec.-Treasurer, assessment and Health Officer		824 21
Well boring machines		689 77
Redemption		378 62
Balance in Bank, 31st October		1,188 00
	15,494 68	15,494 68

TRIAL BALANCE

	Assets	Liabilities
Balance in Bank, 31st Oct. 1910	$ 1,188 00	
Taxes	21,530 60	
Due for Boring Wells	355 65	
Aid for construction of bridges, Government	1,966 33	
Aid for construction of bridges and for improvements in roads, Mun. of DeSalaberry	523 82	
Well machine	800 00	
Ferries material, boats, cables, &c.	1,200 00	
Material to work in Roads, plows, scrapers, etc	150 00	
Pile driver	150 00	
J. B. Lauzon, Bill Payable		8,000 00
Madame Allaire, Bill Payable		906 39
Madame Prud'homme Bill Payable		2,000 00
Eastern Townships Bank, Bill Payable		2,500 00
Drainage Commissioner		1,129 21
Bridges Contractor		2,550 00
Union Point school		52 20
Ste. Agathe "		1,110 00
Cartier "		324 00
Ste. Claire "		366 88
St. François de Salles School		1,062 60
St. Norbert School		1,650 00
St. Avila "		440 00
St. Germain "		440 00
Vermette "		422 02
Riel "		207 36
Campeau "		475 00
Laramée "		360 00
Dubuc "		870 00
St. Adolphe "		480 00
St. Antoine "		262 97
Kingswood "		416 80
Niverville "		221 10
Municipal Com'ner		151 85
Miscellaneous ac'nts		380 05
Surplus		1,085 07
	$27,864.40	$27,864.45

Certifié correct

TREFFLE LANDRY, Greffier.

J'ai charge de la salle de réception du Dr Morden et j'agis comme assistante dans sa salle d'opération. Je serai contente de vous donner toutes les explications qui ont rapport à la dentisterie

SALLE DE DENTISTERIE DU

Dr W. C. MORDEN

EXTRACTION DE DENTS

620 rue Main Tel. Main 470

Je vous donnerai avec plaisir toutes les informations nécessaires et vous montrerai des échantillons.

Une Dame parlant le Francais

Prsoper Gevaert

Fermes à vendre. Lots de Ville. Argent à Prêter. Assurance contre le Feu.

88 Ave Provencher, St. Boniface

WINNIPEG THEATRE

C. P. WALKER, Gérant

CETTE SEMAINE

THE CHOCOLATE SOLDIER

Prix du Soir: $2.00 à 50c.

LUNDI, LE 19 DECEMBRE

Le Club Dramatique Francais dans

"La Petite Chocolatiere"

PRIX—$1.00 à 25c.

VENDREDI ET SAMEDI

23 et 24 Décembre

Maxime Elliott

SEMAINE DE NOEL

"Baby Mine"

TWICE DAILY WALKER CANADA'S FINEST THEATRE

ADVANCED VAUDEVILLE

Vaudeville Distingue

DE MEILLEURE QUALITÉ

Deux fois par jour.

Matinées 2.30. Soirs 8.30.

Soirs— 15c, 25c, 35c, 50c, 75c.

Matinées— (Meilleurs sieges) 25c.

Soumissions pour Combustible

Des soumissions scellées, adressées au soussigné et libellées "Soumissions pour Combustible," seront reçues au bureau du département des Travaux Publics, Winnipeg, jusqu'à midi de mardi, le 20e jour de décembre 1910, pour la livraison du combustible suivant.

Collège Agricole du Manitoba, Winnipeg, 1,350 tonnes de charbon mou.

La Cour, Winnipeg, 1,100 cordes d'épinette.

Prison Judiciaire de l'Est, Winnipeg, 70 cordes d'épinette, 24 tonnes de charbon dur.

Institut des Sourds-Muets, Winnipeg, 500 cordes d'épinette; 50 tonnes de charbon dur.

Boutique du Charpentier, Winnipeg, 12 cordes d'épinette.

Bâtisses du Parlement, Winnipeg, 200 cordes d'épinette.

Bâtisse du Bureau des Terres, Winnipeg, 6 cordes d'epinette.

Maison du Gouverneur, Winnipeg, 50 tonnes de charbon dur; 25 cordes d'épinette.

Serres du Gouvernement, Winnipeg, 40 tonnes de charbon dur; 30 cordes d'épinette.

La Cour, Winnipeg, (nouvelle bâtisse; 6 cordes d'épinette.

Tout le bois de corde doit avoir 4 pieds de long 8 pouces de diamètre au moins, sec et coupé vert. Le soumissionnaire doit mentionner le genre du combustible qu'il delivrerait, ainsi que le prix,

Un chèque marqué, pour au moins 10 p. c. du montant de la soumission, doit l'accompagner, et sera confisqué par le gouvernement du Manitoba dans le cas où le soumissionnaire refuserait ou négligerait d'en accomplir les soumissions

La soumission la plus basse ni aucune soumission ne sera necessairement acceptee.

R. ROGERS,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 8 decembre 1910.

Soumissions pour Provisions

Des soumissions scellées, séparées ou ensemble, adressées au soussigné et libellées "Soumissions pour Provisions" seront reçues au Département des Travaux Publics, Bâtisses du Parlement, Winnipeg, jusqu'à midi, mardi, le 20e jour de décembre pour l'approvisionnement et la livraison à l'Institut des Sourds Muets, Winnipeg, pour et pendant l'année 1910, commençant le 1er janvier, pour les articles dont les classes ci-dessous mentionnées, c'est-à-dire:

1—Epiceries

2—Viandes de diverses sortes.

3—Beurre et œufs.

4—Pain.

Des détails peuvent être obtenus sur les quantités approximatives et la formule de la soumission en faisant application au surintendant ou trésorier de l'Institut ci-dessus mentionné, ou au département des Travaux Publics, Winnipeg. Un chèque marqué, pour $100 doit accompagner chaque soumission, et sera confisqué par le gouvernement du Manitoba si le soumissionnaire heureux refuse d'entrer en contrat, ou y etant entré néglige d'en remplir les obligations.

La soumission la plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

R. ROGERS,

Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 8 decembre 1910.

AVIS

Avis est par les présentes donné: qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine Session, par le "Canadian Western Railway Company, Incorporee par le "Chapitre 69, Statuts du Canada" 1909 d'un acte:

1o. Etendant le temps pour la construction et l'achèvement des lignes de la Compagnie.

2o. Amendant la section 1 de l'acte d'Incorporation en y substituant les noms d'autres personnes comme Directeurs Provisoires.

3o. Permettant à la dite Compagnie de passer des contrats avec d'autres Compagnies, et aussi pour d'autres fins.

Hough, Campbell & Ferguson, Winnipeg

Avocats de la Compagnie requerante

AVIS.

Par les présentes, on donne avis qu'une application sera faite à la Législature du Manitoba, à sa prochaine session, pour lui demander de passer un Acte pour constituer en Corps incorporé "Les Pères fils de Marie-Immaculée,"

G. CLOUTIER, Ptre.

Pas d'Excuses! Les Forces de l'Homme sont Limitées AVEC LES PILULES MORO Cependant, les Forces se Doublent et se Maintiennent

Il y a bien des manières d'outrepasser ses capacités physiques. La plus répandue parmi la classe ouvrière surtout, consiste à faire des ouvrages trop forts ou à travailler outre mesure. Si la chose, en elle-même, n'est pas, à vrai dire, un mal, c'est, du moins un tort répréhensible d'autant plus condamnable que, dans certains cas, il n'est pas justement motivé. C'est alors du simple abus de force que l'on peut aussi appeler mauvais traitement.

Nous en voyons la preuve en considérant tous ces pauvres débilités qui ont à se plaindre qui d'un mal, qui d'un autre.

Chez quelques-uns, c'est le foie, les reins ou le coeur qui sont en mauvais ordre; chez d'autres, c'est l'estomac qui fait défaut. Tous ces troubles que l'on rencontre si souvent chez les hommes, jeunes ou vieux, proviennent du surmenage, d'un surcroît de travail, d'un excès quelconque.

Rien ne peut remédier à pareille situation si ce n'est les fameuses Pilules Moro préparées tout spécialement pour les hommes malades.

Dans tous les cas où elles ont été employées, les Pilules Moro ont amplement prouvé leur efficacité. Bien des fois elles ont fait beaucoup mieux que les soins et traitements combinés de plusieurs médecins avec des remèdes ordinaires.

Aussi les Pilules Moro jouissent-elles à bon droit d'une réputation universelle que leur ont valu des cures répétées dans maintes circonstances:



M. R. FAGNAN,

Sorel, Qué.

"Je souffrais depuis plusieurs années d'une maladie de rognons qui m'affaiblissait beaucoup. Il y a un an mon état empira. Je ne pouvais plus avoir de repos et le travail me devint presque impossible. Alors seulement je songeai à me traiter et j'employai pour cela les Pilules Moro. Je puis aujourd'hui publier l'efficacité de ce remède, car le mal est complètement disparu et je me sens fort et courageux."

R. FAGNAN,

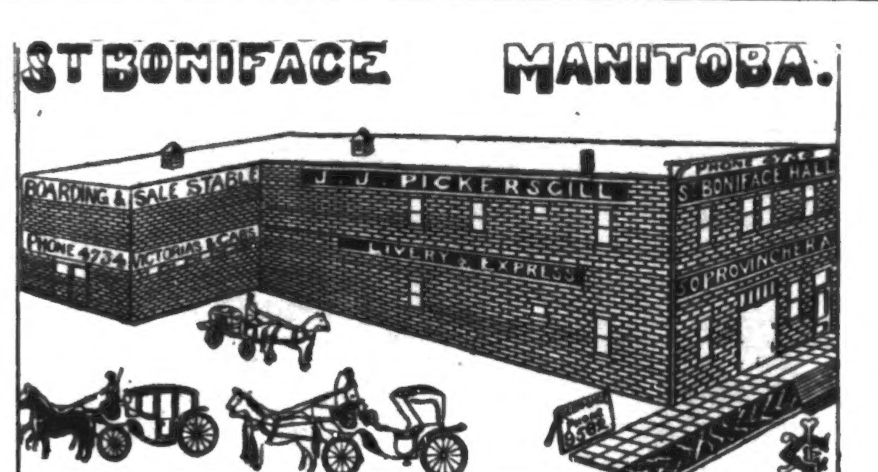
46 rue Elisabeth, Sorel, Qué.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent des consultations gratuites à tous les hommes malades qui s'adressent à eux. Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Les hommes malades qui ne peuvent s'y rendre, sont invités à écrire à ces médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



Votre vote et votre influence, respectueusement sollicités en faveur du

Dr J. P. Howden

comme maire de la Cité de Saint-Boniface.

Antonio Lanthier

MANCHONNIER

FOURRURES DE TOUS GENRES, SUR COMMANDE

Fourrures Reparees et Remodelees

Manteaux en rat musqué naturel, 52 pouces de long	$80.00
Capots en drap doublés en rat musqué pour hommes	$34.50
Capots en chat sauvage	$65 00
Collets et casques rat teint—German Otter	$2.50
Set en Coney—Bavarian Lynx	$1.50
Collets et casques en Coney—Bavarian Nutria	$1 50
Collets en chat sauvage	$4.00 et $5.00

Ouvert tous les Soirs. **Norwood,**

207 RUE HORACE SAINT-BONIFACE

Telephone Main 7258

Librairies Keroack

52 RUE DUMOULIN, St. Boniface. | COIN des RUES MAIN et WATER Winnipeg.

TELEPHONE 8140

EN GROS ET EN DETAIL

Ces deux établissements comprennent un grand assortiment de livres de classe, de littérature française et anglaise, papeterie, fournitures de bureaux, cadres, images, articles de piété et de fantaisie, tapisseries, encres, fleurs artificielles, bronzes d'églises, etc., etc., à très bas prix, à cause de l'importation directe.

Le meilleur choix de Cartes Postales illustrées.

Remise spéciale aux communautés religieuses, curés instituteurs et institutrices.

Les ordres par la poste sont promptement exécutés.

M. KEROACK

Les ouvrages en bois de Eddy sont les Meilleures sur le marché. Nos seaux et nos cuves sont bien faits et durables, et subiront un dur usage. Les tinettes à beurre de

EDDY

Gardent le beurre frais, doux et pur. Faites pour contenir 10, 15, 20, 30, 50 et 70 livres.

Vous ne faites pas d'erreur si vous achetez chez...

THE E. B. EDDY CO. LTD., HULL, CANADA.

La J. H. Bonin, Co., Ltd.

Venez nous rendre une visite et vous constaterez que notre magasin contient le plus beau stock d'epiceries.

Tel. Main 5746 96 Bloc du College

SAINT-BONIFACE, - MANITOBA

AVIS.

Avis est par les présentes donné que Thomas Bell, de la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba, propriétaire d'hotel, fera application au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un bill de divorce contre sa femme, Adella Bernice Bell, de la dite ville de Winnipeg, dans le Manitoba, pour cause d'adulterie.

Date à Winnipeg, dans la Province de Manitoba, ce 15ème jour d'octobre A. D. 1910.

PHILIPPS & WHITLA,

Soliciteurs pour le demandeur

Hotel St. George

Coin des rues Dumoulin et St. Joseph

SAINT-BONIFACE

Cet hôtel est de première classe; la table et les chambres sont des mieux surveillées. Une écurie est atttachée à l'hôtel. Une visite est sollicitée.

Telephone Main 4870.

CLOVIS DEGAGNE, Prop.

ROBLIN HOTEL

O. ROY Proprietaire

Le meilleur Hotel Canadien de Winnipeg. Les personnes de langue française sont sures de trouver chez nous d'excellentes chambres, une cuisine parfaite et un service irréprochable.

$1.50 par jour

Phone 297. 115 Rue Adelaide Winnipeg

Omnibus gratuit a tous les trains

Entreprise Générale du Travail du Bois

Octave Godefroid

MENUISIER-EBENISTE

Coin des rues Hamel et St-J.-Baptiste

Travaux à entreprise et à façon —Raccomodage de tout ce qui concerne la menuiserie et l'ameublement.—Repolissage de pianos et de meubles.—Travail soigné Prix modérés.

FUMEZ LE CIGARE

B.&B.

FAIT PAR DES CANADIENS FRANÇAIS

T. BERNIER, Prop.

L. A. BIGUE, Gérant

Téléphone Main 5940

Le Sunlight Savon est supérieur aux autres savons, mais c'est lorsqu'il est employé suivant la méthode Sunlight qu'il démontre sa plus grande supériorité. Achetez Sunlight Savon et suivez les directions.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

EXCURSIONS

dans

l'Est du Canada

TOUS LES JOURS DU MOIS DE DÉCEMBRE

Limite de trois mois. Privilège d'arrêter en Route, via

ST PAUL et DULUTH et CHICAGO et LE GRAND TRONC PACIFIQUE

La Nouvelle Voie Double

PRIX REDUITS

Pour les Passagers de Bateaux

11 Novembre au 31 Decembre

Agences pour toutes lignes et les TOURS DE COOK.

Ecrivez pour détails complets

A. E. DUFF,

Agent General. Departement de Passagers.

260 Avenue Portage, Winnipeg

Téléphone Main 7098.

Jeunes Epouses ou Futures Epouses

Un des Conseils de la Sagesse, c'est d'avoir du bon pain sur votre table. Le PAIN DE BOYD est aussi bon qu'un pain peut être fait. Il est fait par les meilleurs boulangers. Demandez-le

Boulangerie

Coin des rues Portage et Spence

Phone Sherbrooke 680

On demande des Hommes

Nous voulons encore des hommes pour apprendre le métier de barbier. La demande pour des barbiers n'a jamais été aussi grande. Gages, depuis $14 jusqu'à $20 par semaine. Il faut peu de temps pour apprendre. Outils gratis. Ecrivez ou venez nous voir pour voir notre catalogue illustré. Venez voir le plus grand et le plus bel établissement de barbier au Canada.

Moler Barber College

Coin King et Pacific

WINNIPEG, - MANITOBA

La Poudre de Savon Désinfectant de Lever Y-Z (Wise Head) est meilleure que les autres poudres, car elle est un désinfectant aussi bien qu'un savon. 34

FEUILLETON DU MANITOBA

Un Mariage Telegraphique

No 4

L'entrain de la conversation, du reste, était si vif que l'arrivée de la nouvelle venue n'avait pas été remarquée; aussi fixée sur un diapason élevé que l'on continua:

— Avez-vous remarqué les allées et venues de tous ces Messieurs à la poste? Vous qui êtes en face, Mademoiselle Sophie, rien ne doit vous échapper? Mieux que personne, vous pouvez me renseigner: on m'a dit que le fils du maire va lui-même chercher le courrier de son père! On m'a assuré que le receveur et le percepteur n'y faisaient qu'un chemin... Est ce vrai? Et toutes ces visites, pour qui?... Vous le pensez bien ..

— Assez causé! Je comprends où vous voulez en venir... et comme vous le dites fort bien, derrière mon comptoir, je vois clair...

— Alors?

— Tout ce que vous dites est vrai, très vrai!... Je peux même vous apprendre du nouveau: je suis sûre que vous ne saviez pas que le juge de paix faisait sa provision de timbres, toutes les semaines à peu près, cela du temps de Francine seule; mais maintenant, tous les jours que le bon Dieu donne, je vois cette espèce de hareng-saur entrer et sortir du bureau. A tel point que, hier, j'étais tellement humiliée pour la pauvre Francine que j'ai voulu savoir ce qu'il y allait faire... Eh bien! que croyez-vous qu'il allait y chercher?... Un morceau de papier gommé pour mettre sur une prétendue brûlure. Et vous seriez dupe de ce manège!...

— Oh non! Pour moi ce n'est qu'une abominable ruse, afin de voir les beaux yeux de cette charmeuse...

— Pauvre Francine, ah!...

— Pauvre Mlle Leréal!... Et que dit la petite, quand tous ces Messieurs y vont?

— Ce qu'elle dit!... On voit bien que vous êtes sans malice, ma chère, mais, moi j'ai de l'expérience... Elle ne dit rien du tout, elle n'en fait même pas grand cas. Elle prend un air modeste, fait sa sainte nitouche... pour mieux cacher son jeu, c'est clair!

— C'est une coquette!

— De la plus belle eau! Ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'il n'y a pas que la jeunesse qui s'y laisse prendre...

— Vraiment?

— Il y a trois ou quatre jours, Madame, je m'y trouvais juste au moment où M. le Maire venait, en personne, réclamer son journal.

— Avait-il son écharpe?

— Non. Mais croiriez-vous qu'il a feint de ne plus se rappeler le nom de la petite et qu'il l'a appelé: Mlle Armide?

La jeune femme frémit de la tête aux pieds à ce nom nouveau pour elle. Cette première terreur passée, elle eut pourtant le courage de demander: "Pourquoi Armide? Que veut-il donc dire?"

— Ah! voilà qui m'a donné de la peine J'ai cherché dans mon histoire romaine ancienne, dans l'histoire de France... dans Buffon! Enfin j'ai vu dans le dictionnaire que c'était une enchanteresse! Jugez, si sa femme le savait, quel bruit dans le ménage! Une enchanteresse!...

— Oh oui! et de la pire espèce!...

— Francine en aura du désagrément. Mais aussi elle est trop bonne pour cette petite! ce sera bien fait!...

— Mon Dieu! quelle peste que cette étrangère! Combien j'étais heureuse et tranquille, avant qu'elle ne vint, gémit la pauvre dame que la jalousie mordait à belles dents. Elle aurait pu ajouter: "J'étais de beaucoup la plus jolie et me voilà éclipsée..." Mais on s'avoue difficilement ces sentiments-là et, pour un empire on ne voudrait en convenir. Elle continua donc de se lamenter sur le danger que la beauté, la perversité de Mlle Boisfleury pouvait faire courir à la paix, à l'union des époux et, après avoir déclaré que c'était un fléau pour la ville de B., elle se leva enfin pour prendre congé. Ce dérangement rappela soudain à la receveuse des postes que sa présence dans le magasin était fort indiscrète et elle s'enfuit précipitamment... Elle rentra chez elle sans laine, sans ouvrage; mais non sans rancune contre son amie, sa visiteuse, et malheureusement aussi contre Mirielle, cause innocente de son humiliation.

— Voilà votre châle, dit-elle à la jeune fille en le lui jetant brusquement sur les genoux.

Et Mlle Leréal, accaparant le feu, se renferma dans un mutisme complet, tisonnant les bûches, tourmentant les charbons, les cendres, les chenêts... La pelle, les pincettes, le soufflet passaient tour à tour dans ses mains nerveuses... mais tout ce désordre n'était qu'une image affaiblie de la révolution qui s'opérait dans sa pauvre tête:

— C'est trop fort! pensait-elle. Etre la dupe d'une enfant!... Me faire moquer de moi par tout le monde... J'y mettrai bon ordre! Oui, je surveillerai... Je la renverrai, s'il le faut! Pourtant, je l'aimais cette petite. Jamais je ne lui ai rien vu faire qui soit répréhensible... Il faut croire que Sophie est bien méchante!... C'est égal, elle doit avoir raison, il y a du vrai dans ce qu'elle dit... Je ne puis pas me laisser mépriser ainsi...

L'imagination, l'amour-propre, excités, ne gardèrent plus de limites, et bientôt la pauvre Murielle devint un véritable monstre, aux yeux de Mlle Francine qui ne pouvant se contenir plus longtemps s'écria:

— Allez, allez vous coucher. Je veillerai seule... Vous ne m'êtes pas indispensable! sachez-le bien.

La jeune fille, interdite ne sut que répondre. Qu'opposer à cette fureur dont elle ne pouvait soupçonner la cause?... Elle restait donc là, hésitante, lorsque sa nerveuse, d'un geste qu'elle crut superbe, lui montra la porte, en répétant d'un ton impérieux:

— Retirez-vous!...

Elle obéit aussitôt se demandant sérieusement si la raison de Mlle Francine n'était pas ébranlée... Etonnée, attristée, elle rentra dans son appartement, ne sachant que penser de cette étrange conduite et n'y trouvant qu'une compensation, celle d'avoir son fichu exempt de la bande orangée qui lui déplaisait si fort...

Le lendemain l'orage s'était calmé; mais un aspect froid et sévère se révélait de prime abord sur le visage de Mlle Leréal et malgré les avances, les prévenances de Mirielle, rien ne put la dérider. Depuis cette soirée fatale, la pauvre enfant constata avec étonnement que Mlle Francine n'était plus la même; elle si bonne, si indulgente jusque-là, devint tout d'un coup, sèche, exigeante, même défiante... Souvent une allusion piquante, un reproche était adressé à la jeune fille qui pourtant faisait tous ses efforts pour lui plaire et constatait avec désespoir qu'elle n'y parvenait guère.

— Mais que lui ai-je donc fait? se disait-elle le soir, lorsqu'elle se trouvait seule dans sa chambrette. D'où vient qu'elle a tant changé à mon égard! Mon Dieu! Mon Dieu! Que je suis malheureuse!

Le chagrin de la douce Mirielle allait toujours croissant... Elle ne trouvait autour d'elle que des esprits prévenus: il y avait dans l'air comme un souffle de mauvais vouloir à son endroit qui paralysait tous ses mouvements, dénaturait ses intentions les meilleures. Alors qu'elle croyait le mieux faire, c'était précisément le cas où elle réussissait le moins... Mlle Sophie, n'étant plus retenue par la crainte de déplaire à son amie, s'en payait à cœur joie de malices et de réflexions blessantes. La place n'était plus tenable, Mirielle se désolait... Son malheur d'être orpheline lui paraissait plus grand, plus affreux que jamais; elle avait même négligé sa correspondance, pour ne pas attrister ses amies par le récit de ses peines... Qu'on juge de sa joie délirante, de son bonheur, lorsque, en ouvrant un journal, elle lut tout au long:

"*Par décision de Son Excellence, le Ministre des Postes et Télégraphes, est nommé à Mende, M. du Garnac, employé supérieur.*"

Du Garnac!... Ce nom seul fut pour la jeune fille un baume souverain, une consolation inexplicable... Elle ne serait donc plus seule, puisqu'à quelques kilomètres seulement, elle aurait un ami, un protecteur! Il serait là! Elle pourrait lui écrire souvent, le voir quelquefois, lui raconter ses ennuis...

La chère enfant se sentait soutenue, encouragée, et les plus beaux rêves vinrent caresser son sommeil.

— Bien sûr, se disait-elle au réveil, c'est à cause de moi qu'il a demandé ce poste. Il est si bon! Il m'aime tant! Je veux être la première à lui souhaiter la bienvenue...

La voilà donc qui met tout en œuvre pour savoir au juste le jour où le nouvel employé entrerait en fonctions.

A suivre

Une Opinion

Suite de la 1ère page

cent mille signatures, demandant ce plébliscite.

Vous dites que la solution de M. Laurier donne une satisfaction plus légitime aux désirs de la population anglaise du pays, et maintient le principe essentiel de notre autonomie.

Je vais essayer de vous prouver le contraire.

Si M. Laurier ou M. Borden avait crû que la population anglaise du pays était en faveur de l'impérialisme, ils auraient voté pour le sous-amendement Monk; s'ils ont voté contre, c'est parce que les "Grangers"association des agriculteurs d'Ontario, s'étaient prononcés à l'unanimité contre ces deux propositions.

De plus, d'après cette loi navale, le Gouverneur en Conseil, et non pas les Chambres, peut passer un ordre, lorsque l'Angleterre aura besoin de notre marine, pour l'envoyer aux quatre coins du monde.

Comme le Parlement, d'après la loi navale, ne sera convoqué que dans les quinze jours après ce départ, les Chambres ne pourront que *légaliser* les dépenses déjà faites pour l'équipement des marins et des vaisseaux, et non pas voter l'argent nécessaire à ces dépenses, qui auront été faites sans le consentement des représentants du peuple, annulant ainsi le principe de notre autonomie.

Vous dites plus loin: Une autre cause du succès des nationalistes, c'est que les Canadiens-français voulaient donner une preuve d'estime à M. Bourassa.

Je pense comme vous à ce sujet, mais autrement.

Si les Canadiens-français de Québec ont voulu profiter de cette élection pour donner une preuve d'estime à M. Bourassa, c'est non-seulement à cause de son attitude lors du Congrès Eucharistique, mais c'est parce que M. Bourassa est la personnification la plus illustre de la race canadienne-française.

Pour ceux qui ont lu ou entendu son discours lors du Congrès Eucharistique, c'est l'affirmation la plus énergique et la plus courageuse de nos droits les plus sacrés. Car par la bouche de cet homme, c'était l'âme de la race française d'Amérique qui parlait. Par cette affirmation de fidélité au siège de Pierre, c'était un passé de luttes qui était redit par sa voix. Par cette affirmation de nos sentiments religieux, c'était tout un passé de traditions qui passait devant les yeux de cette foule enthousiaste.

Par cet appel au clergé et surtout au représentant du Pape, c'était la voie de la nation canadienne-française qui demandait le droit de vivre et de prier Dieu dans la langue de ses pères.

Et les acclamations prolongées de cette foule étaient une preuve que M. Bourassa ne faisait qu'exprimer les sentiments religieux et patriotiques de la race française d'Amérique.

La moralité qui se dégage de cette élection, c'est que les canadiens de Québec ne veulent pas de l'impérialisme de Laurier ou de Borden, et c'est aussi une rebuffade à M. Laurier.

Je suis certain que M. Laurier l'a compris.

Je suis persuadé qu'advenant une élection dans Ontario, le résultat serait le même.

Dans tout pays au système représentatif, la majorité doit gouverner sans pour cela abuser de sa force, nous l'admettons.

Que l'on nous donne le plébiscite, où le peuple pourra librement exprimer son opinion, sans que cela soit une approbation une désapprobation de tel ou tel parti; et alors nous nous inclinerons devant l'opinion de la majorité, quellequ'elle soit. Jusque là, nous avons droit comme sujet britannique de refuser de nous engager dans la voie du militarisme, et nous userons de ce droit.

L. H. AUDET.
STE. ELIZABETH.
MAN.

Grandes et Petites Maladies

Le peuple, qui aime à simplifier les choses et qui s'inquiète peu des termes savants créés par la médecine, a trouvé, pour sa part, une appellation très concise pour les affections graves qui immobilisent le patient pendant plusieurs mois.

Il appelle cela une "grande maladie" et ça suffit. Quand le malade veut faire allusion au temps où il souffrait, il ne se donne pas la peine de rechercher le nom scientifique du mal par lequel il est passé, il dit simplement: "quand j'ai eu ma grande maladie". Et dans son entourage tout le monde sait ce dont il veut parler.

La peur des grandes maladies est salutaire; mais nous voudrions faire comprendre aux personnes qui nous lisent combien il serait bon de se convaincre du danger des petites maladies, des malaises dont on ne s'occupe pas assez, qu'on néglige et qui finissent par vous emporter.

La fluxion de poitrine foudroyante tue moins de monde que les rhumes que l'on croit bénins.

Il y a moins de femmes qui meurent d'une jambe cassée qu'il n'en meurt de petites hémorragies répétées.

Et la raison en est bien simple.

Quand une femme se voit atteinte d'une grande maladie, elle se soigne, elle consulte et prend les médicaments nécessaires. C'est ainsi seulement qu'elle peut se guérir et se remettre à la santé.

Mais si elle a contracté un rhume, une hémorragie, si elle souffre du beau mal, ou de l'anémie, elle ne fait rien, laisse le mal s'empirer jusqu'au moment où il ne peut plus être contrôlé.

Et pourquoi cela? Voilà ce que nous ne comprenons pas.

Est-il admissible qu'elle ne fasse rien; n'est-ce pas vraiment mal agir de sa part, envers ses enfants, envers elle-même de ne pas profiter des moyens de se guérir qui sont à sa disposition?

Si elle habite dans Montréal, ou à côté, ou à la portée de la ville, il lui est facile de venir consulter les Médecins Spécialistes de la Compagnie Chimique Franco-Américaine. Cela ne lui coûte pas un sou et immédiatement elle sait de quel mal elle souffre, ce qu'il lui faut faire et ce qu'il lui faut prendre.

Si elle habite à une certaine distance de Montréal, elle n'a qu'à écrire, donner les détails de son mal, demander des conseils Cela lui coûtera juste le prix d'un timbre-poste et aussitôt elle recevra une consultation la renseignant pleinement sur son état.

Est-elle pardonnable réellement si elle ne fait rien, si elle reste en proie à l'anémie, à la chlorose, aux petites maladies qui font les grandes douleurs?

Nous sommes certains qu'il n'est personne qui n'ait à gagner à écrire à la Compagnie Chimique Franco-Américaine et à consulter ses Spécialistes. Leur expérience est si générale qu'ils peuvent toujours donner un bon conseil.

C'est aux femmes surtout qu'ils s'adressent parce qu'ils détiennent pour elles le remède par excellence: les Pilules Rouges qui soutiennent, tonifient, reconstituent l'organisme féminin.

Les Pilules Rouges qui ont une action si puissante sur le sang et sur les nerfs, guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse, les maux d'estomac, la migraine, le beau mal, et les douleurs de l'âge critique.

Voilà les petites maladies qu'il faut combattre, voilà celles qu'il faut guérir.

Pour cela il n'est rien de mieux que les Pilules Rouges.

En voici une preuve:

"Quelques heures après la naissance d'un de mes enfants, je fus prise d'un malaise étrange qui retarda mes relevailles et même m'empêcha de me rétablir parfaitement. Pendant deux ans je fus bien faible et endurai beaucoup de douleurs. J'avais essayé de me faire soigner par une dame qui se prétendait savante et qui disait son traitement infaillible, mais j'en eus du chagrin, car mon état empira. Enfin, je m'adressai en dernier lieu aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je leur écrivis, leur exposai ce que je ressentais et bientôt après, en suivant leurs conseils et en prenant les Pilules Rouges, je constatai que ma santé s'améliorait. Aujourd'hui je me fais un plaisir de publier que je dois ma guérison aux bons effets des Pilules Rouges."

Mme OVILA ARCAND,
Sept Iles, Co. Saguenay, Québec.

Mme Ovila Arcand, Sept Iles, Que.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, au No. 274 rue St-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettre pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, au Canada et au Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE
274, rue Saint-Denis, Montréal.

Le Manitoba est en avant

Manitoba a 6,019,200 acres de surface d'eau, ce qui donne aux terrains les plus grands avantages au point de vue des récoltes: l'égoût et l'arrosage.

Il y a encore 25,000,000 d'acres inoccupés.

La population de la Province en 1901 était de 225,211. Elle est maintenant d'environ 500,000 ce qui est un Progrès plus que satisfaisant.

La production du blé, de l'avoine et de l'orge se chiffrait en 1901 de 90,367,085 minots; en 5 ans elle a augmenté à 129,475,943 minots.

Winnipeg, en 1901, avait une population de 42,240. Maintenant elle possède environ 150,000 âmes, ce qui veut dire qu'elle a quadruplé en huit ans. L'évaluation de Winnipeg était, en 1901, de $26,405,770; elle se chiffre maintenant à $111106, 390. Elle a donc triplé en sept ans.

Nous avons toutes les facilités de transport. Quatre transcontinentaux, complétés ou en voie de construction passent par Winnipeg et on compte dans la province près de 4,000 milles de chemins de fer terminés.

Manitoba est la partie du globe qui a progressé le plus rapidement au point de vue de l'agriculture et du commerce. C'est la place où l'on peut s'établir sans risque et placer des capitaux, car c'est la place où l'on obtient les meilleurs revenus pour notre travail ou notre argent.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à

JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS. BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIÈRE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal, Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.

J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba